

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Juillet

LES VIEUX PARTIS

Il y a quelques jours, les hommes les plus influents de ce qui fut jadis le parti légitimiste se réunissaient à l'hôtel Continental pour faire une fois encore l'éloge des vieilles traditions monarchiques et célébrer les beautés de ce régime dont nos pères secouèrent le joug pesant et qu'ils remplacèrent par la République qui est devenue aujourd'hui le gouvernement définitif de la France.

Que les Blancs d'Espagne aient cru devoir se payer la fantaisie d'arborer des drapeaux blancs et chanter : Vive Henri IV ! qu'ils aient acclamé don Carlos comme roi de France, d'Espagne et de Navarre ; cela ne tire pas à conséquence. Aujourd'hui, il n'y a plus de parti légitimiste, il n'y a que des légitimistes et un très petit nombre, quelques chefs sans armée qui vivent de souvenirs et caressent de vaines espérances.

Nous n'aurions donc pas parlé de cette manifestation si elle n'avait emprunté un caractère tout particulier aux discours qui y ont été prononcés.

En effet, cette fois encore, comme dans les réunions précédentes, MM. d'Andigné, de Jonquières et de Valori ont fait le procès à l'orléanisme et à son prétendant qu'ils considèrent comme un usurpateur.

Pour eux, le comte de Paris a beau prendre le nom de Philippe VII, il ne continue pas la tradition royaliste et bourbonnienne. C'est un intrus qui n'a aucun droit à prétendre à la couronne de France.

Il se peut que le petit-fils de Louis-Philippe I^{er} se soucie peu de ce que peuvent dire et penser de lui les Blancs d'Espagne, néanmoins cette divergence ou plutôt cette scission du parti royaliste a bien son importance. Elle prouve que tous les tenants de l'ancien régime ne sont pas ralliés à la monarchie orléaniste et qu'il y a parmi eux des hommes de conviction et d'énergie qui ont

conservé une fidélité inébranlable au passé. On a dit et répété mille fois que la royauté légitime était descendue dans la tombe avec le comte de Chambord. Mais ce n'est pas seulement la monarchie légitimiste qui a été ensevelie avec le dernier des Bourbons ; c'est aussi la monarchie orléaniste ou plutôt c'est le principe monarchique lui-même.

Que représente le comte de Paris ? Le passé : un ordre de choses condamné par l'expérience que l'on a faite, c'est-à-dire condamné par le pays lui-même ; il n'est pas douteux que le pouvoir personnel, qu'il se nomme monarchie ou empire, ne trouve plus d'écho dans les masses, qu'il n'a aucune racine dans le pays. Nous n'en voulons d'autre preuve que le résultat des élections qui ont eu lieu depuis vingt ans.

Depuis la chute de l'Empire, le suffrage universel ne s'est pas déjugé une seule fois, il a constamment acclamé la République. Cette fixité d'opinion prouve mieux que tous les arguments que l'on pourrait invoquer que la forme républicaine est celle qui a les préférences de la nation. Aveugle qui ne le voit pas.

C'est en vain que maintes fois, les vieux partis se sont ligués contre la République et qu'ils ont essayé de l'ébranler ; tous leurs efforts ont été stériles. Au lieu de perdre du terrain, elle n'a fait que s'affermir, se fortifier. Plus les partisans des vieux régimes montraient d'ardeur à l'attaquer et à la battre en brèche et plus les électeurs montraient d'empressement à la défendre et à l'acclamer.

Aujourd'hui la situation est telle que si ses adversaires ne s'avouent pas vaincus, ils montrent par leur attitude qu'ils ont perdu toute espérance.

Il n'en était pas ainsi la veille des dernières élections générales. Confiants en l'étoile d'un général en rupture de discipline qui se donnait des airs de dictateur, ils s'étaient crus à la veille de triompher. Qui ne se souvient de leur morgue insolente et des menaces qu'ils proféraient contre les

républicains ? A les en croire, ces élections devaient porter le coup fatal à la République ; ils comptaient sans le bon sens du pays, sans son amour de la liberté. Et il est arrivé que ces élections ont été la ruine définitive de leurs espérances.

Aujourd'hui ils font encore de l'opposition au gouvernement, mais ils comprennent bien qu'ils sont sans autorité dans le pays. C'est à cette constatation, c'est surtout à la constatation qu'ils ont faite de la puissante vitalité de la République qu'il faut attribuer l'évolution qui s'est produite parmi eux, évolution qui a pour résultat de créer dans les rangs de la droite un parti dit « constitutionnel » composé de désillusionnés, fatigués d'attendre vainement, sous l'orme monarchique, une restauration qui ne vient jamais, bien qu'on la leur annonce depuis vingt ans. On se lasse de jouer le rôle de sœur Anne et de se repaître d'espérances toujours déçues.

Empire, monarchie légitime ou orléaniste, tout cela a fait son temps ; tout cela est le passé. Or la génération actuelle porte ses regards vers l'avenir, elle désire marcher dans la voie du progrès et de la liberté. C'est pour cela qu'elle se sépare de plus en plus des vieux partis et qu'elle leur tourne le dos. Le progrès social est comme un fleuve sans limites qui va grandissant, se développant à mesure qu'il s'éloigne de sa source. Vouloir le contraindre à remonter vers sa source, ce serait vouloir l'impossible, poursuivre une chimère.

Et cependant c'est le rêve des vieux partis. C'est pour cela que le pays leur répond chaque fois qu'ils s'adressent à lui : Je n'ai pas confiance en vous.

* *

INFORMATIONS

A la Chambre

Dans sa dernière séance, la Chambre des députés a adopté la proposition de la commission des douanes limitant à 11 degrés exclusivement le titre de l'alcool des vins naturels.

Elle a également adopté les droits de 1 fr. 20 et 0 fr. 70 par degré et hectolitre de vin.

Remiremont.

Frédéric Teiber, au contraire, en avait été informé par Catherine. Avant de s'en retourner à Strasbourg auprès de son père, il avait eu avec son alliée une longue, importante et mystérieuse conversation.

Michel eut besoin de faire appel à toutes ses forces pour ne pas pleurer en disant adieu à sa cousine ; quant à Rosa, toujours sincère, elle ne chercha pas à dissimuler son émotion.

— Je me souviendrai toujours, lui dit-elle les larmes aux yeux, de cette hospitalière maison où j'ai retrouvé une seconde mère et un excellent ami.

— Un ami !... répéta tristement Michel en revenant au Hohwald, toujours ce mot : un ami !... Fille capricieuse, ce n'est pas seulement en ami que tu me traitais le jour où, craignant de te perdre, j'ai laissé échapper devant toi mon tendre secret.

Il ne se rappelait plus, l'oublié ingrat, qu'il avait perdu le premier souvenir de cette journée ; il n'était pourtant ni méchant, ni faux, mais fils obéissant, nature indolente et personnelle, ne sachant pas lire distinctement dans son propre cœur, il ignorait l'éternelle vérité du proverbe : « On ne badine pas avec l'amour. »

— A son âge — il n'avait pas vingt ans ! — il est permis d'ignorer ce proverbe-là.

Catherine le vit rentrer, la mine désolée, les yeux abattus. Elle alla au-devant de lui, souriante, et l'accompagna dans le petit salon de l'hôtel, où il se laissa tomber furieux dans un fauteuil.

Ce gros garçon, si tranquille d'habitude, avait

LA TSARINE EN FRANCE

On télégraphie de Londres à la Gazette de la Croix que la tsarine et le tsarewitch viendront à Paris dans le courant du mois d'août, mais qu'il n'est pas certain que l'impératrice se rendra à Londres comme on l'avait annoncé.

De plus, un télégramme de Saint-Petersbourg annonce que le ministre de la cour a quitté la Russie, se rendant à Paris, pour arrêter les arrangements que la tsarine et le tsarewitch occuperont pendant leur prochain voyage en France.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

La presse allemande, s'efforçant de démontrer que l'alliance franco-russe serait une chose impossible, le Grajdanine de St-Petersbourg lui répond en disant que rien ne divise aujourd'hui les deux nations dans leur politique extérieure et que la presse reptilienne ne réussira pas à briser les liens si solidement noués de l'amitié entre la France et la Russie.

LA SOUS-COMMISSION JURIDIQUE DU CADASTRE

La sous-commission juridique du cadastre s'est réunie mardi, au ministère des finances, à 9 h. du matin, sous la présidence de M. Dauphin, sénateur. Elle a adopté, à l'unanimité, après une discussion approfondie, une proposition de M. Edouard Millaud, ayant pour objet d'assujettir à la publicité tous les actes et faits modificatifs de la propriété foncière, sans distinguer entre les actes translatifs et les actes déclaratifs.

FIN DE LA GRÈVE DES BOULANGERS

Dans une réunion tenue jeudi soir, le comité de la grève des boulangers a décidé de cesser toute agitation en faveur de la grève et de constituer un comité de propagande en faveur de la suppression des bureaux de placement.

M. DE LESSEPS

On a de mauvaises nouvelles de M. de Lesseps, dont l'état de santé inspire à ses amis de graves inquiétudes.

LE CHOLÉRA

D'après une dépêche de Constantinople, une commission de médecins a constaté que des cas de choléra s'étaient produits à Kili.

POURVOI REJETÉ

La Chambre criminelle de la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Doré, Berland et Remeberlane, condamnés à mort par la cour d'assises de la Seine, pour assassinat de la femme Dessaigne.

parfois des colères terribles. Il se prit la tête à deux mains et ferma les paupières avec force, ne voulant pas pleurer devant Catherine. A contenir son chagrin avec tant de force, il éprouva une affreuse crise d'emportement. Se relevant d'un bond, il se mit à parcourir la pièce à grands pas en vociférant, le rouge au visage, les poings serrés.

— L'ingrate !... la méchante !... Faites donc du bien pour qu'on vous traite ainsi !... Elle avait bien besoin d'entrer ici pour semer des regrets !... Que je ne la revois plus jamais !... jamais !... Elle m'a fait trop de peine en partant, Je ne veux plus la revoir.

Catherine voulut intervenir pour le consoler perfidement.

— Laissez-moi ! lui cria-t-il, vous autres femmes, vous valez toutes aussi peu !... Qu'est-ce que cela vous fait à vous qu'on se désole ?... Est-ce que cela vous empêche de vous en aller ? elle me quitte aujourd'hui comme vous l'autre jour sans se soucier plus que vous de ce qu'elle laisse derrière elle !... Toutes les femmes sont mauvaises... Allez, partez loin de moi ! et que je n'entende plus parler ni d'elle ni de vous !

Catherine se retira à reculons et le laissa seul.

— Nous verrons, se dit-elle, s'il tiendra le même langage quand son premier moment de fureur sera passé. Alors, sans doute, il verra plus clair et il distinguera de quel côté est le véritable attachement.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(A Suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 24

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE

EN ALSACE

XVI

DÉPART

Toi, qui as donné asile à l'orpheline, sois généreux jusqu'au bout en lui laissant la liberté.

Elle parlait d'une voix trempée de larmes ; Michel, très ému, sentait qu'il était inutile de la retenir davantage.

— Si elle m'aimait, pensa-t-il avec douleur, elle n'agirait pas de cette façon... Allons, c'est une nature froide et orgueilleuse... Je ne tiens pas dans sa vie une assez grande place, pour qu'elle me sacrifie aucun de ses sentiments. Qu'elle parte donc !

Et, tout haut, d'une voix qu'il essaya de rendre calme.

— Fais ce que tu voudras, lui dit-il, mais souviens-toi que cette maison est la tienne, et qu'elle te sera toujours ouverte quoi qu'il arrive ! Quant à moi, ne me juges pas trop mal ; il y a des milliers de nos compatriotes qui se courbent sous la force... il y en aura un de plus quand je

les aurai rejoints, voilà tout !...

On peut m'infliger un uniforme prussien, mais nul n'aura la puissance d'empêcher que, sous cet uniforme détesté, batte un cœur resté français.

— Que Dieu t'écoute, fit-elle avec découragement.

Ils sortirent tous deux de la tonnelle et, marchant silencieusement l'un à côté de l'autre, ils rentrèrent à l'hôtel.

Dans le jardin éclairé par la lune, quelqu'un les suivait à distance.

C'était Catherine.

Fidèle à ses habitudes, elle les avait épiés et n'avait rien perdu de leur conversation, cachée dans ce même massif où, quelques jours auparavant, son digne compatriote Frédéric avait surpris les confidences de Rosa et de Mme Dornach. Elle marchait avec précaution, en évitant de remuer le sable sous ses pieds, longeant l'allée du côté où l'ombre des arbres dessinait un chemin sombre à côté de la lueur projetée par la lune claire.

— Elle part ! murmurait-elle avec joie, personne ne contrariera plus mes projets à présent.

Le lendemain et les jours suivants, elle eut le regret de constater l'immense tristesse que Michel ne se donnait pas la peine de dissimuler.

— Bah ! pensa-t-elle, cela se passera quand elle sera partie depuis quelques temps !... Loin des yeux, loin de cœur.

Léon Charmoy, brusquement rappelé à Paris pour ses affaires, était reparti ignorant que la cousine de Michel dut quitter le Hohwald pour

INAUGURATION
de la statue de Jean Houdon

L'inauguration de la statue du sculpteur Jean Houdon a eu lieu mercredi à Versailles, sous la présidence de M. Larroumet, directeur des beaux-arts, délégué par le Gouvernement.

La statue de Jean Houdon placée dans le square Duplessis, près de la gare de la rive droite, représente le sculpteur ébauchant la figure du « Voltaire assis » de la Comédie française. Sur le socle en granit, peu orné, est écrit :

Le monument
a été érigé par souscription
en l'honneur du sculpteur
JEAN HOUDON
sous les auspices de l'Association
artistique et littéraire
avec le concours de la ville de Versailles
et de la Comédie-Française
28 juin 1891

Après les remerciements du maire de Versailles, M. Larroumet a pris à son tour la parole et fait l'histoire complète du sculpteur Jean Houdon. Une allusion à la souscription du czar à l'œuvre, est couverte d'applaudissements et M. Larroumet ajoute :

« Au nom de l'Etat, je prie M. l'ambassadeur de Russie de se faire, en haut lieu, l'interprète de notre respectueuse et profonde gratitude. Je ne crois pas, d'ailleurs que le représentant de l'Etat à cette patriotique cérémonie sorte de son rôle, en disant qu'aujourd'hui les cœurs français et les cœurs russes battent à l'unisson. »

A la fin du discours de M. Larroumet, la musique du 131^e de ligne joue l'hymne russe et les applaudissements retentissent.

UNE DÉCOUVERTE INTÉRESSANTE

François Walter, capitaine d'artillerie et professeur à l'Académie technique militaire de Vienne, vient de trouver un alliage qui permet d'unir par la fonte le verre avec des métaux autres que le platine. Cet alliage par lequel on obtient une fermeture absolument étanche, permettra dorénavant de fabriquer des lampes électriques sans platine.

Cette invention, par laquelle la lumière électrique subira forcément une transformation complète, produit déjà une sensation légitime dans le monde scientifique de Vienne.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal se réunira le 6 juillet 1891 à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

- 1^o Pétition Bouzerand, tapissier.
- 2^o Demandes et pétitions diverses.
- 3^o Rapports de la commission des finances.
- 4^o Rapports de la commission des travaux publics.
- 5^o Electricité — Nouvelle demande de M. Monié.
- 6^o Affaires et rapports divers.

DÉFICIT A LA CAISSE MUNICIPALE

Le receveur municipal de la ville de Cahors, a été arrêté à la suite d'une vérification de caisse qui a donné, pour l'exercice 1891 seulement, un déficit de 45,000 fr. La vérification continue. On assure qu'à la suite de cette catastrophe, le poste de receveur municipal serait supprimé et que le Percepteur serait chargé désormais de ce service.

REVUE DE GENDARMERIE

Jeu matin, à 6 h., M. le colonel de gendarmerie Berliat a passé la revue des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors.

Cette revue qui a eu lieu sur la place d'Armes, n'a, suivant l'habitude de nos braves gendarmes, rien laissé à désirer.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le colonel a vivement félicité M. le commandant Noël pour la bonne tenue de sa troupe d'élite.

L'ORPHÉON

Mardi soir, l'orphéon de notre ville s'est réuni dans une salle de la mairie sous la présidence de M. Parazines.

Sur la proposition d'un orphéoniste, la Société a décidé de demander à la municipalité une subvention de 500 fr., destinée à faire face à certains frais de première nécessité.

Cette demande a été remise à M. Parazines qui la transmettra au conseil municipal.

De plus, on a décidé d'en revenir à l'ancien costume : blouse bleue, ceinturon et béret avec gland.

« LOUS EFONS DEL LOT »

Chœur à 4 voix d'hommes avec soli, dédié à notre éminent compatriote, M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts.

La Société amicale du Lot, à Paris, vient de faire éditer *Lous Efons del Lot*, ce chœur dû à la verve élégante de notre félibre cadurcien J.-B. Rouquet, qui obtint le 1^{er} prix, en 1890, et dont la musique a été confiée à M. Bernadou, second

prix du Conservatoire de Paris, et élève distingué de Massenet.

Nous n'avons pas à insister sur le mérite réel de cette composition d'un sentiment élevé. Nous laissons à nos lecteurs le soin de l'apprécier et de la goûter.

Nous nous empressons de leur faire savoir que la publication de cette œuvre magnifique, destinée à un succès populaire, qui comprend 12 pages d'impression, vient d'être mise en vente chez les principaux libraires de Cahors, de Figeac, de Gourdon, et chez M. Eugène Théron, secrétaire de la Société amicale du Lot, 25, avenue Friedland, Paris.

Editeur, V. Lory, Paris. — Prix : 1 franc, par la poste 1 fr. 10.

LA LEVÉE DES BOITES POSTALES

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent si les heures des levées des boîtes seront changées par suite du nouveau service.

Nous leur répondons oui certainement. L'administration des postes nous informe que rien n'est encore fixé à ce sujet.

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs de la décision de l'administration dès qu'elle aura été prise.

CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES

Depuis jeudi, le taux des correspondances télégraphiques entre la France et la Belgique est abaissé de 15 à 9 centimes par mot.

NOMINATIONS DE JUGES DE PAIX

Sont nommés juges de paix :
A Puy-l'Evêque, M. Garralon, juge de paix à Luzech.
A Luzech, M. Maury, ancien greffier.

CERTIFICAT D'APTITUDE DE LA COUTURE

Les aspirantes déclarées admissibles au certificat d'aptitude de la couture sont :
M^{me} Bousquet, Delnat, Gracety, Mazet, Reynal, Garrigues, Coumil et Vie.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

La commission relative à l'examen des traitements du personnel de l'enseignement primaire a entendu mercredi matin M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, qui a complété ses explications sur divers points qui n'avaient pu être examinés dans sa dernière séance.

M. Viger appelle l'attention du ministre sur la situation qui est faite aux instituteurs de Paris par la loi du 19 juillet 1889 en ce qui concerne les retraites, dont le chiffre est diminué considérablement par suite de l'importance qu'à prise l'indemnité de résidence pour le calcul du traitement.

Le ministre répond que le nouveau projet qui vient d'être présenté par le gouvernement pour modifier la loi de 1853 sur les pensions civiles portera remède à l'état de choses.

M. Jacques attire l'attention du ministre sur la situation des instituteurs occupant des postes de la banlieue de Paris ayant moins de mille habitants agglomérés et ne jouissant pas de l'indemnité de résidence, malgré les difficultés matérielles de l'existence dans ces localités.

Le ministre reconnaît la justesse de l'observation de M. Jacques, et il promet d'étudier les moyens de lui donner satisfaction.

Sur les observations de M. Viger, M. Bourgeois annonce à la commission qu'il va introduire dans la loi de finances une disposition spéciale pour ramener l'équivalence du traitement des instituteurs de l'Algérie avec ceux qu'ils recevaient antérieurement à la suppression du quart colonial.

En ce qui concerne l'amendement de M. Perrier, relatif à la reconnaissance des écoles facultatives de filles dans les communes au-dessous de 400 habitants, le ministre répond qu'il ne peut, sur ce point, modifier la loi de 1886, mais qu'il cherchera, par une disposition transitoire, à améliorer la situation des instituteurs dans les communes où ces écoles ont été antérieurement créées.

M. Bourgeois déclare qu'il donnera satisfaction à M. Bouge en ce qui touche la dispense d'examen nouveaux pour les directeurs, directrices, instituteurs adjoints et institutrices adjointes d'écoles primaires supérieures, lorsque ces fonctionnaires auront été nommés antérieurement au 30 octobre 1886.

Dans sa prochaine séance, la commission arrêtera définitivement les modifications à apporter à la loi du 19 juillet 1889.

ORDINATION

Une ordination supplémentaire aura lieu dimanche 5 juillet, dans la chapelle du Grand Séminaire. Seront ordonnés prêtres :

- MM. Jean-Frédéric Estardier, de Prayssac ;
Jean Hébray, de Gourdon ;
Cyprien Issaly, de Reilhac ;
Isidore Montillet, de Viavac ;
Jean Planchou, de Rouffilhac ;
Adolphe Palot, de Jarnage (Creuse).

CONSEIL DE RÉVISION

Hier matin, à neuf heures, a eu lieu à la préfecture, le conseil de révision pour les ajournés et les étrangers au département.

LE NOUVEAU TRÉSORIER-GÉNÉRAL

Nous lisons dans le *Pilote de la Somme*, journal d'Abbeville :

Au moment où le nouveau trésorier-payeur général du Lot se dispose à quitter notre ville, nous voulons saluer son départ de nos meilleurs vœux et de nos plus vives sympathies. Nous sommes ici l'interprète d'une grande partie de la population abbeilloise, et nous pouvons dire que M. Pépin, notre regretté receveur particulier des finances, avait su très rapidement conquérir dans notre contrée picarde, la plus parfaite estime et la considération de tous.

Esprit très cultivé, littéraire et des plus distingué, beaucoup ont pu apprécier le charme de ses causeries et l'aimable intérêt de ses agréables relations. M. Pépin a tenu une place brillamment marquée à la tête de la *Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu*, dont il a été le président élu. Il s'est largement dévoué à l'œuvre de vulgarisation scientifique poursuivie par cette excellente Société. Il lui a donné par son zèle infatigable, son intelligente activité et ses hautes relations, un regain de vie et de popularité qui l'a fait justement apprécier du public abbeillois, dont l'intérêt est toujours acquis aux œuvres de l'intelligence et d'utilité publique. Les membres de cette Société ont tenu à honneur de prouver en quelle haute estime ils tenaient leur président : ils voulurent lui témoigner et leurs regrets et leur sympathique souvenir et lui offrirent il y a quelques jours, un banquet d'adieu.

Le lendemain, c'étaient les percepteurs de l'arrondissement qui, eux aussi, n'ont pas voulu laisser partir leur excellent chef, sans lui dire les sentiments que laisse son départ au milieu de ce personnel qui avait foi en son chef, parce qu'il avait su apprécier ses éminentes qualités administratives, son esprit largement ouvert et éloigné de toute routine, ses relations pleines d'expansive bienveillance et les sentiments de généreuse équité qui font que M. Pépin emporte tous les regrets et toutes les sympathies.

En un mot, aussi bien comme fonctionnaire, par son obligeance et sa parfaite courtoisie, que par ses brillantes qualités d'homme du monde, M. Pépin laisse chez nos populations picardes, le meilleur et le plus cordial souvenir qu'on puisse désirer.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les Membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2 précises, au siège de la Société (Café Tivoli).

La présence est obligatoire (article 18 des statuts).

Sortie du dimanche 5 juillet

Départ du club pour Lalbenque
1^o à 7 heures du matin.
2^o à 1 heure du soir.
Concentration pour le retour devant la Mairie de Lalbenque, à 5 heures et demie.
Le capitaine de route,
J. DELLARD.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Jeudi soir, un accident sans importance s'est produit sur la nouvelle ligne de Brive, sous le tunnel de Lavercaillère.

Les rails de la voie ayant été paraît-il, mal ou insuffisamment calés, se sont écartés lors du passage du train de Gourdon. La locomotive et son tender ont éprouvé une assez forte secousse, et le train est resté plus de demi-heure en détresse, sous le tunnel.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne. Tout s'est borné à un retard de train.

TÉMÉRITÉ

Ces jours derniers, un garçon coiffeur de notre ville, le jeune Gras, employé chez M. Loubeyre, était allé aux Tours se baigner dans le Lot, en compagnie du chef du café Tivoli, nommé Paul.

Le jeune Gras ne sachant pas très bien nager, commit l'imprudence de s'aventurer un peu trop loin du bord. Quelques minutes après, les forces lui manquant, il se serait infailliblement noyé si son camarade n'était venu à son secours. Gras en a été heureusement quitte pour la peur.

LES CARTES A JOUER

A partir du 1^{er} juillet, la circulation des cartes à jouer portant le timbre de la régie sur l'as de trèfle sera seule autorisée.

CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES

Par arrêté de M. le préfet du Lot, des concours publics de pouliches et de poulinières de 1/2 sang auront lieu en 1891 aux dates ci-après.

- Cahors, le Jeudi 9 juillet, à 11 heures du matin ;
Figeac, le samedi 11 juillet, à 11 heures et demie du matin ;
Gramat, le lundi 13 juillet, à 8 heures du matin ;
Seront admis au concours de Gramat.
1^o L'arrondissement de Gourdon ;
2^o Les cantons de Bretenoux et de St-Céré ;
3^o Le canton de Lacapelle-Marival, moins les

communes de Ste-Colombe, St-Bressou, Le Bouyssou et Cardaillac.

4^o Le canton de Livernon, moins les communes suivantes : Boussac, Isseps, Reyrevignes, Livernon, Grèzes, Corn, Brengues, Ste-Eulalie, Cambes.

Seront admis au concours de Figeac :
1^o L'arrondissement de Figeac, 2^o l'arrondissement de Cahors ;
3^o Le canton de Cajarc ;
4^o Le canton de Latronquière ;
5^o Les communes de Ste-Colombe, St-Bressou, Le Bouyssou, Cardaillac, du canton de Lacapelle-Marival.

6^o Les communes ci-dessus indiquées du canton de Livernon qui ne sont pas admises au concours de Gramat.

Les sommes totales des prix qui seront distribués se répartissent ainsi.

Cahors, 600 fr. ; Figeac, 2,250 fr. ; Gramat, 5,300 fr. ;

Soit un total général de 8,150 fr. ; dont 6,000 fr. fournis par l'Etat et 2,150 fr. par le département ou les communes.

Pour plus amples détails, voir les affiches placardées dans toutes les communes.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa dernière séance le conseil de guerre du 17^e corps d'armée a jugé l'affaire suivante :

Denis Lacoste, soldat au 7^e de ligne, était poursuivi pour désertion à l'étranger avec la circonstance aggravante d'emport d'effets.

Le conseil écartant la circonstance aggravante a condamné Lacoste au minimum de la peine, deux ans de travaux publics.

LES RÉSERVISTES DES CLASSES DE 1883 ET 1884

Les réservistes des classes de 1883 et 1884 seront appelés sous les drapeaux pour prendre part à une période d'exercice, pendant l'année 1891, savoir :

Par voie d'affiches. — Du mardi 25 août au lundi 21 septembre : les réservistes des régiments d'infanterie appartenant aux 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons, des bataillons de chasseurs à pied, des régiments de zouaves et de tirailleurs, du régiment de sapeurs-pompiers, des bataillons d'artillerie de forteresse, les sapeurs-mineurs du génie et les sapeurs du chemin de fer.

Du 1^{er} au 28 octobre : les réservistes des régiments d'infanterie appartenant aux 4^es bataillons.

Du lundi 12 octobre au dimanche 8 novembre : les réservistes des régiments d'artillerie de campagne, les pontonniers.

Les réservistes sapeurs-conducteurs du génie, 1^{re} série, du mardi 21 septembre au lundi 19 octobre, les réservistes de la classe de 1882 ; 2^e série, du mardi 20 octobre au lundi 16 novembre, les réservistes de la classe 1884.

Par ordre individuel. — Les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie, des compagnies d'artificiers, du train des équipages militaires, des sections des secrétaires d'états-major et de recrutement, des sections de commis et ouvriers militaires d'administration, des sections d'infirmiers, auxiliaires du service télégraphique, de toutes armes exerçant la profession de tailleur ou de cordonnier, affectés aux greffes des tribunaux militaires, de la gendarmerie.

Les réservistes des troupes de la marine (artillerie, infanterie, armuriers), qui font partie des classes de 1883 et 1884, seront appelés pour faire une période d'exercices, du mardi 25 août au lundi 21 septembre.

RECOMMANDÉ AUX ÉMIGRANTS

Le *Bulletin de renseignements commerciaux* publie la lettre suivante :

Rosario, 28 avril 1891.

Monsieur,

Vu la crise prolongée et la faillite si certaine de la République Argentine, je me donne la permission de vous transmettre ces quelques lignes pour solliciter de vous une grande faveur.

Ayant été trompé par les fausses notices publiées et envoyées en tous points de la France, je viens aujourd'hui solliciter mon rapatriement pour la Tunisie.

En Tunisie, je crois que je n'aurai pas l'inconvénient d'ici, d'être payé en papier déprécié. Il existe en ce moment, dans la République Argentine, une misère des plus affreuses. Les banques nationales et provinciales qui ont reçu en dépôt presque tout l'argent des propriétaires, ne peuvent plus le rembourser.

Voici ma situation :

Depuis le 17 mai 1890 que je suis parti de Bordeaux, je n'ai été payé que trois mois à peu près bien.

Les autres mois, je n'ai eu que la moitié, le quart de mon salaire et souvent rien du tout.

Voilà un mois que je suis sans travail et sans ressources. Figurez-vous ma position.

Alexis LUMINEAU,

Né à Ste-Florence, canton des Essarts (Vendée).

UN CHIEN QUI SE NOIE

Mercredi soir, vers 7 h. 1/2, un sauvetage nouveau genre a été accompli au Port-Bullier par une jeune garçon de 15 ans.

Un magnifique mouton noir avait été lancé à

l'eau par son maître et allait sûrement être emporté par le courant, lorsque notre jeune sauveur n'hésitant pas, se dévêtit en un tour de main et se précipita dans la rivière, de laquelle il parvint à sortir le pauvre toutou.

Un assez grand nombre de curieux, qui assistaient à cette scène, ont félicité le petit bonhomme qui paraissait tout fier de son exploit.

Tribunal correctionnel de Cahors
Audience du 2 juillet.

Deux braconniers, Cubaynes et Larnaudie, prévenus d'avoir chassé le lapin, sont condamnés à 50 fr. d'amende chacun.

Un sieur Girma, dit Couture de Sauzet, vole chez ses voisins, du trèfle ou de la luzerne. Couture qui a déjà subi deux condamnations, est condamné pour la troisième fois à quatre mois de prison et aux dépens.

Esclaïne, le soi-disant marchand de papier à lettre, qui s'introduisait dans les maisons, insultant ceux qui ne lui faisaient pas l'aumône, est condamné à deux mois de prison pour violation de domicile.

David Guillaume et sa femme Coudero Francoise, ont depuis quelque temps volé quarante et quelques poules ou coqs.

Cinq témoins viennent faire part au tribunal de leurs justes doléances.

M. le brigadier de police Bonifaci, raconte comment les vols ont été découverts et comment le mari, plus franc que sa femme, a tout avoué.

M. Lagarrigue présente la défense de la femme David.

David et sa femme sont condamnés à deux mois de prison.

Prayssac

Un vol de 700 fr. a été commis au préjudice d'un nommé Pagès. Son domestique, reconnu l'auteur du vol, a été arrêté par la gendarmerie de Puy-l'Evêque.

Puy-l'Evêque

La foire n'a pas été belle. Les bœufs ainsi que tous les animaux se vendaient aux cours des dernières foires.

Les poules se vendaient de 50 à 60 c. la livre. Les œufs, 60 cent. la douzaine. Le blé, de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 les 4 1/5.

Les choux ne se vendaient que 10 cent. le 100.

VITICULTURE

GREFFAGE HERBACÉ DE LA VIGNE

Nous avons déjà parlé de la nouvelle greffe inventée par M. Salgues, de Bétaille (Lot); mais comme nous n'avons indiqué que très sommairement la manière de procéder, nous croyons utile d'y revenir.

La Société agricole et industrielle du Lot ayant invité M. Salgues à venir opérer à Cahors, dans la pépinière départementale, nous avons pu le voir à l'œuvre et lui poser plusieurs questions auxquelles il a répondu avec une extrême complaisance. Nous l'en remercions.

M. Salgues commence par détacher sur un cépage français une des brindilles qui se développent à l'aisselle des feuilles ou bien encore une des tiges qu'on épampré et dans lesquelles les tissus ligneux sont à peine formés, c'est-à-dire dont le bois n'est pas mûr.

Puis il choisit entre les bourgeons celui qui semble le mieux s'adapter à la tige qu'il va greffer, sous le rapport de la dimension et du développement. Pour préparer le greffon, il le tranche à un centimètre au-dessus et au-dessous du bourgeon et ensuite le divise longitudinalement en deux parties à peu près égales, de telle façon que le bourgeon reste en entier dans l'une de ces parties.

Le greffon, c'est-à-dire la partie qui porte le bourgeon, se trouve ainsi prêt à être placé. Il incise alors le sarment à greffer, qui doit être, lui aussi, à l'état herbacé et deux fois environ plus gros que la tige qui a fourni le bourgeon. Cette incision se fait, dans le sens de la longueur, sur une méritalle, c'est-à-dire l'espace compris entre deux bourgeons, et de préférence sur la partie qui ne correspond pas directement avec le bourgeon inférieur.

L'incision faite tout le long de la méritalle, M. Salgues, avec son couteau dont la pointe est arrondie, relève un peu l'écorce en suivant les bords de l'incision, incline légèrement le rameau et dans l'ouverture qui résulte de cette inflexion, place le greffon qu'il fait glisser de bas en haut comme dans une rainure. Quand il juge qu'il adhère suffisamment au sujet, il le ligature avec un fil de laine ou de coton, comme dans la greffe en écusson.

Lorsque la soudure est faite, le jeune sarment grossit rapidement; si l'on n'avait soin de détruire la ligature au bout d'une quinzaine de jours, sa croissance serait entravée.

Comme on le voit, la greffe herbacée en écusson présente d'abord l'avantage d'être très simple et celui de supprimer, en raison de sa situation aérienne, la surveillance toujours ennuyeuse et coûteuse que nécessitent toutes

les greffes souterraines. De plus, avec cette greffe, on peut améliorer un cépage de mauvaise qualité ou d'un faible rendement sans pour cela être privé de la récolte de la souche greffée. On laisse, en effet, croître le cep greffé sans y rien changer. Le bourgeon placé sur le sarment porte-greffe s'assimile aux bourgeons voisins et comme eux il poussera l'année suivante. On taillera alors le sarment dans le nœud qui se trouve au-dessus du greffon comme on fait pour la taille Dezaymeris et l'on supprimera toutes les pousses inférieures.

La greffe herbacée, que la Gazette agricole appelle fort justement « Greffe Salgues », est appelée à jouer un rôle considérable dans la reconstitution de nos vignobles. J. G.

FAITS DIVERS

L'art de « pincer » sa femme

Une petite affaire assez originale a été appelée samedi à la quatrième chambre du tribunal civil de la Seine — la chambre qui a le monopole des procès en divorce.

Elle pourrait former un curieux chapitre au « guide du parfait mari » et, le cas échéant, renseigner l'époux infortuné sur la conduite à tenir dans les circonstances les plus pénibles de sa vie.

Le demandeur, M. (mais qu'importe le nom ! appelons-le Rosotti puisqu'il est Corse) apprit un jour, étant à Marseille pour affaires, que sa femme, qu'il avait laissée à Bastia, se consolait de son absence avec un aéronaute des plus distingués, M. Cartosa !

A quelque temps de là, M. Cartosa quittait Bastia et partait pour l'Amérique.

M. Rosotti en ayant été informé, résolut de combiner sa « vendetta ».

Il imagina de contrefaire l'écriture de sa femme et écrivit à son rival, sous le nom de l'épouse infidèle, une lettre des plus tendres, par laquelle il l'informait qu'« elle avait quitté Bastia pour aller rejoindre son mari à Marseille », et le pria de continuer à adresser ses lettres à une adresse qu'« elle » indiquait.

Notre aéronaute se laissa prendre au piège; et voilà le mari et l'amant en correspondance suivie.

« O mon chéri, écrivait le mari à M. Cartosa — si tu savais comme je t'aime ! Ne me laisse pas sans nouvelles ! écris-moi vite ! tu sais si je languis loin de toi !... »

Et il signait : celle qui t'adore pour la vie : Charlotte !

M. Cartosa répondait :

« Petite femme adorée, moi aussi, je désire ardemment te revoir, te presser sur mon cœur, loin de ton vilain mari jaloux ! Nous avons passé ensemble de si douces heures ! »

Inutile de dire que M. Rosotti, définitivement édifié, dès la réception de ce premier poulet, garda la lettre dont il se promit de faire bon usage.

Elle ne lui suffit pas, cependant : Le surlendemain, il reprit sa plume de Tolède et écrivit encore à son rival.

« Charlotte » prétendait que son mari devait avoir des soupçons.

« Tu devrais me renvoyer mes lettres, écrivait-elle. Pense donc à ce que je deviendrais, si tu les égarais ! »

M. Cartosa renvoya les lettres.

M. Rosotti les collectionna soigneusement. Il fit plus. Il alla même jusqu'à proposer des subsides à l'amant de sa femme ! M. Cartosa, peu scrupuleux, les accepta. Il lui envoya alors par mandat-poste, la somme de dix francs, dont il remercia sa Charlotte chérie.

Cette fois, armé des lettres de sa propre femme, des épitres de M. Cartosa et du reçu des dix francs qu'il avait confiés à la poste, M. Rosotti qui, depuis lors, s'est fixé à Paris, intenta à sa femme une action en divorce devant le tribunal de la Seine.

ALTÉRATION DU LAIT DANS LES BIBERONS

Le laboratoire municipal de Paris a été consulté au sujet de l'odeur fétide qui se dégage des biberons employés pour l'allaitement artificiel.

M. Fauvel a constaté que le lait contractait une odeur nauséabonde, qu'il était acide, à demi coagulé, que des globules graisseux étaient déformés. Il a trouvé aussi des bactéries très vivaces et des vibrions. Dans la tétine en caoutchouc, il remarqua des amas plus ou moins abondants de végétations cryptogamiques et, dans deux cas, il a trouvé du pus et des globules sanguins dans les tubes. Les enfants auxquels appartenait ces biberons n'avaient pas la bouche saine et la salive, en pénétrant dans le tube, venait ajouter ses propres ferments à ceux du lait.

Les affections intestinales qui font de si nombreuses victimes parmi les enfants soumis à l'allaitement artificiel doivent en bonne partie leur développement à ce mode d'alimentation.

UN NOUVEAU ET EXCELLENT CONDIMENT

Le condiment dont il s'agit, dit la Revue horticole, est peu ou même n'est pas connu;

quant au qualificatif excellent, il n'est pas moins justement appliqué. Ce produit n'est autre que les petites pêches que l'on supprime lors de l'éclaircissage pratiqué un peu avant la formation du noyau.

La préparation consiste à les essuyer et à les mettre dans du vinaigre, ainsi qu'on le fait des cornichons. Ainsi traités, ces fruits se conservent fermes pendant plusieurs années, et ont une saveur très agréable, que n'ont pas la plupart des produits soumis à ce traitement.

Il ne nous paraît pas douteux que d'autres fruits, surtout ceux à noyaux, prunes, brugnons, abricots, etc., pourraient être employés à cet usage, et être substitués aux olives. Cela occasionnerait une légère modification dans l'énoncé des mets : au lieu de « canard aux olives » il faudrait dire un canard aux prunes, aux pêches, ce qui n'enlèverait rien de la qualité, au contraire.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 5 JUILLET de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

- Sans Peur (allégo) X...
Les Mousquetaires de la Reine (fant.) Halevy.
Mignon (mosaïque) A. Thomas.
Toast à l'Alsace (valse) Séné.
Lucie de Lammermoor (sextuor) Donizetti.
Le Fuchsia (mazurka) Kelsen.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 juin au 4 juillet 1891

Naissances

- Séval Jeanne, rue Nationale, 69.
Lamelle Jean, à Cabessut-haut.
Cagnac Julienne, rue des Capucins.
Organ Louise, rue du Four Ste Catherine, 2.
Marcihac Auguste, à Cabessut.
Bouffie Paul, rue Lastié, 8.
Bonneville Juliette, avenue de Toulouse, 26.
Frayssy Gabriel, rue du Cheval blanc, 6.
Gamel Lucie, rue Fondue-Basse, 13.
Liauzu Marie, quai Ségur, 4.
Second Jean, rue du Tapis-Vert, 8.

Mariages

- Faux Jean, gendarme, et Moncoutié Alexandrine.
Cocula Alphonse et Barthes Anna.
Fesq Pierre, maire d'Aurillac, et Martin Marie.

Décès

- Lala Jean, 58 ans, quai de Regourd, 27.
Tardieu Thérèse, ép. Laval, 21 ans, à St-Georges.
Capet Marguerite, 14 ans, rue Brives, 41.
Ruffin Louis, 66 ans, avenue de la Gare.
Delpert Marie, 81 ans, à Cabessut.
Girma Marie, 74 ans, v° Lestandi, à St-Georges.
Poujol Marie, 16 ans, rue de la Citadelle.

Les guérisons publiées, sont légions depuis 10 ans

Coudrecieux (Sarthe), le 29 avril 1891. — Ma femme souffrait beaucoup de l'estomac, de mauvaises digestions et de manque d'appétit; depuis qu'elle a pris vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la botte), elle ne souffre plus. (Sig. lég.) ERNEST VAUDECRANE.

RAISINS A BOISSONS

Les Corinthe, marque l'Ancre, vendus en sacs estampillés et plombés sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'entrepôt général, 9, boulevard Corderie, à Marseille.

Un opuscule, « La Vérité sur les Raisins Secs » est adressé à toute demande.

« La Poudre de Rogé, par son goût agréable, est un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades pour les purgatifs; il n'occasionne ni soif, ni coliques, et par conséquent, on peut dire de lui qu'il agit doucement et agréablement.

(Extrait du rapport du professeur SOUBEIRAN). Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. Fabrique, 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4 Septembre. Prix 2 fr. avec une instruction.

VICHY Casino Théâtre SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

REVUE HEBDOMADAIRE

Malgré la liquidation des affaires sont bien calmes. On ne paraît pas s'attendre à d'importantes variations. Nous sommes en plein dans la morte saison.

Le 3 0/0 est à 95.20, le nouveau fait 93.75. Le Crédit Foncier est calme à 1270. Les obligations foncières et communales sont toujours recherchées par l'épargne.

La Banque d'Escompte est à 475, avec les résultats de l'assemblée on doit s'attendre à d'autres cours.

La Banque de Paris est à 805. Elle tient en préparation l'emprunt de la ville de Québec. Le Crédit Lyonnais est à 800 consolidant sa dernière avance.

La Société générale tend à regagner rapidement le pair.

Le Crédit mobilier revient sans cause à 375. Ce

cours doit être rapidement dépassé. Nos grands chemins restent fermes. Les obligations des chemins de fer économiques sont toujours en faveur.

En Banque l'Alpine est à 198.75. Le Laurium Grec est recherché à 158.75. La part Paris-Caracas est à 121.25. Le prix des fourrages étant élevé, la valeur du bétail augmentera. De cette augmentation, il résultera pour la part Paris-Caracas que les bœufs se vendront dans des conditions inespérées.

La part du crédit provincial n'a pas varié cette semaine, mais tout fait prévoir une majoration sensible des titres. L'obligation Porto-Rico est très ferme. Ce coupon sera rapidement regagné. L'obligation Linarès à Almería a de bons achats à 250.

Pour se rendre compte de la valeur de l'Electra, il suffit de lire attentivement les documents du dossier, ils sont probants et les capitalistes que les promesses brillantes du prospectus laissent méfiants, ont tort de ne pas chercher à s'éclairer. Ils se ménagent des regrets pour le jour où le développement de l'affaire se chargera de leur prouver que tout ce qui leur avait été annoncé était rigoureusement vrai.

La Société française, 22, place Vendôme à Paris, adresse gratuitement à tous ceux qui lui en font la demande, tout le dossier de l'affaire; c'est faire preuve d'incurie et c'est négliger ses propres intérêts que de ne pas profiter de cette offre pour se renseigner. L'Electra donne la promesse d'un magnifique avenir, ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des documents qui par leur lucidité et leur loyauté manifestes s'imposent aux lecteurs. Ce moyen de publicité fort peu usité jusqu'ici et qui consiste à mettre sous les yeux des capitalistes absolument tous les documents de l'affaire qui leur est présentée, est la vraie cause du grand succès qui accueille l'Electra.

Le titre vaut aujourd'hui 50 fr. On doit prévoir pour l'avenir de ce titre des cours qu'il semblerait audacieux de fixer dès aujourd'hui et qui seront cependant dépassés par la réalité.

Nous ajoutons que cette somme de 50 fr. constitue la libération intégrale du titre et que la loi comme les statuts s'opposent à toute demande ultérieure de fonds.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

Bourse de Paris

Cours du 3 juillet 1891

RENTES

Table with 2 columns: Rente type and Price. Includes 3 0/0 perpétuel (94.82), 3 0/0 amortissable (95.65), 3 0/0 Emprunt 1891 (93.65), 4 1/2 0/0 1883 (105.45).

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Obligation name and Price. Includes LYON (441.50), EST 3 0/0 (436), MIDI 3 0/0 (448), NORD 3 0/0 (445), ORLÉANS 3 0/0 (447.25), OUEST 3 0/0 (439), SUD DE LA FRANCE (409), OUEST-ALGÉRIEN (419.50), EST-ALGERIEN (424), CRÉDIT FONCIER, fonce 3 0/0 1853 (605), fonce 4 0/0 1863 (518), fonce 3 0/0 1877 (392), comm. 3 0/0 1879 (471), fonce 3 0/0 1879 (474), comm. 3 0/0 1880 (467), fonce 3 0/0 1883 (425.75), 3 0/0 1885 (467), bons 100 fr. av. lots (74), GAZ, C^{ie} parisienne (525).

Valeurs Françaises

ACTIONS

Table with 2 columns: Action name and Price. Includes BANQUE DE FRANCE (4425), CRÉDIT FONCIER (1266.50), SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (483.75), COMPTOIR N^{al} D'ESCOMPTE (575), EST (Chem. de fer) (895), LYON (1490), MIDI (1320), NORD (1895), ORLÉANS (1510), OUEST (1055), GAZ, C^{ie} parisienne (1415), CANAL DE SUEZ (2795), CANAL DE PANAMA (37.50), Etablissements DECAUVILLE (425).

Valeurs Étrangères

Table with 2 columns: Foreign value name and Price. Includes RUSSE, 4 0/0 1889 (97.75), RUSSE, 4 0/0 consolidé (98.75), PORTUGAIS 3 0/0 (rente) (45), PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889 (347.50), LOMBARDS, 3 0/0 (323.50), SARAGOSSE 3 0/0 (383).

Valeurs en banque

Table with 2 columns: Bank value name and Price. Includes Ch. RUSSE (gr. Société) (690), Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0 (470.10), PORTO-RICO 3 0/0 (457.00), BAHIA (Brésil) 5 0/0 (702).

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES la petite Carte de poche DU LOT at l'Imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 1891

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1891, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des Billets Aller et Retour prévus par son Tarif spécial A n° 9 :

1° Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Samedi 11 juillet inclus au Mardi 14 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Lundi 20 juillet ;

2° Les billets délivrés du Samedi 11 juillet au Mardi 14 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit Tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi 15 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le mardi 7 juillet à 6 h. 55 soir. Il desservira les stations comprises entre :

Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, La Mothe-Fénélon, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, La Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 16 juillet, à 1 h. 30 soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR :
(Timbre-quitance de 0,10 c. non compris)

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, La Mothe-Fénélon, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 francs.

De Villefranche-de-Belvès, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beauronne, Ribérac, Périgueux, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 francs.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la

distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 6 juillet, à 6 heures du soir.

TRANSPORT A DEMI-TARIF

des OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la moisson en BEAUCE, dans l'ORLÉANAIS, le BERRY, la TOURAINE, etc.

A partir du 1^{er} Juillet 1891, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux OUVRIERS AGRICOLES se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans. — Brétigny à Tours. — Orléans à Tours. — Orléans à Châteaurox. — Orléans à Malesherbes. — Orléans à Montargis. — Orléans à Gien. — Tours à Vierzon. — Tours à Châteaurox. — Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris...	108 fr.	81 fr.	Tours...	100 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95	71
Angers...	116	87	Orléans...	95	71
Le Mans	116	85			

Itinéraire

1° Le parcours entre le point de Vierzon, et vice versa.

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chambet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymontiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut

être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande n soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chambet-Nèris à Nèris ; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande soit à la gare départ, soit au bureau de Correspondance de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UN jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du trente juin mil huit cent quatre-vingt-onze, la dame Elodie Delrieu, sans profession, a été séparée de biens d'avec le sieur Pierre Barras son mari, propriétaire, demeurant ensemble au Vigayral, commune de Catus.

Cahors, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

Bibliographie

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE s'enrichit tous les jours de travaux originaux d'une haute valeur scientifique ou littéraire. Que nos lecteurs en jugent en parcourant cette semaine les 319^e et 320^e livraisons où ils trouveront une superbe étude sur « Danton », par le Dr Robinet, une très remarquable biographie de « Dante », par A. Jeanroy, et une substantielle monographie des « Darius », par l'éminent assyriologue J. Oppert.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 970^e livraison (4 juillet 1891). — Texte : Une poursuite, par Mme de Nanteuil. — Les arguments de Suzanne, par Henri Fayel. — Les Jumeaux de la Bouzaraque, par H. Meyer. — Le théâtre de l'histoire, par Frédéric Dillaye. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Tofani et E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1591^e livraison (4 juillet 1891). — Le Transcanadien et l'ataska, par E. Cotteau. — (1890). — Texte et dessins inédits. — 11 gravures de Taylor, Th. Weber, Barelay, P. Langlois.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

EAU de LECHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN de G. SEGUIN est le tonique des voies digestives ; il rétablit les fonctions de l'estomac, réveille l'appétit et dissipe les fièvres. G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30	9 ^h 30
Mercuès.	6 54	1 4	6 53	9 44
Arrêt Douelle	6 58	1 4	6 57	9 48
Parnac.	7 5	1 15	7 4	9 55
Luzech.	7 14	1 22	7 11	10 4
Gastellfranc.	7 23	1 35	7 23	10 13
Arr ^e Prayssac	7 28	1 40	7 28	10 18
Puy-l'Évêque.	7 36	1 46	7 34	10 26
Dursavel.	7 43	1 54	7 41	10 33
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49	10 41
Fumel.	8	2 13	7 58	10 50
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4	10 56
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45	11 10
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	11 10	21 31

De LIBOS à CAHORS

PARIS. — D.	5 ^h 50 s.	12 ^h 50	7 ^h 45	12 45
— Express.	7 40	12 40	12 45	12 45
BORDEAUX.	6 10	1 30	3 34	10 55
LIBOS. — D.	8 53	3 30	9 5	11 15
Fumel.	8 44	3 28	9 11	11 6
Soturac-Touzac	8 54	3 30	9 21	11 16
Dursavel.	8 59	3 35	9 28	11 23
Puy-l'Évêque.	9 6	4 8	9 35	11 30
Arr ^e Prayssac	9 13	4 15	9 42	11 37
Gastellfranc.	9 19	4 23	9 48	11 43
Luzech.	9 29	4 36	9 58	11 53
Parnac.	9 37	4 46	10 6	12 1
Arrêt Douelle	9 41	4 50	10 11	12 6
Mercuès.	9 47	4 57	10 16	12 11
CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32	12 23

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23	9 23
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32	9 32
Arcambal.	8 4	12 4	5 42	9 42
Vers.	8 12	12 21	5 50	9 50
Saint-Géry.	8 20	12 38	5 57	9 57
Conduché.	8 32	1 5	6 9	10 9
St-Cirq, halte.	8 38	1 14	6 15	10 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 21	10 21
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 31	10 31
Cajarc.	9 8	2 10	6 44	10 44
Montbrun, hal.	9 18	2 24	6 54	10 54
Toirac.	9 27	2 45	7 3	11 3
Lamadoleine.	9 39	3 10	7 15	11 15
CAPDENAC. — A.	9 51	3 26	7 27	11 27

De CAPDENAC à CAHORS

CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23	9 23
Lamadoleine.	7 59	11 54	5 34	9 34
Toirac.	8 10	12 18	5 46	9 46
Montbrun, hal.	8 18	12 30	5 54	9 54
Cajarc.	8 30	12 32	6 5	10 5
Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15	10 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25	10 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 37	6 33	10 33
Conduché.	9 5	1 45	6 39	10 39
Saint-Géry.	9 18	2 22	6 53	10 53
Vers.	9 23	2 35	6 58	10 58
Arcambal.	9 31	2 56	7 6	11 6
Cabessut, halte.	9 41	3 10	7 16	11 16
CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24	11 24

Paris-Océan

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 f.

Compagnie de Navigation à Vapeur (Steamers spéciaux remontant la Seine jusqu'à Paris)

Bureaux à Paris : 7, rue Laffitte

Services directs et sans transbordement de Paris (quai du Louvre) sur Cherbourg, Brest, Lorient, St-Nazaire, Nantes, La Rochelle, (La Pallice), Rochefort, Bordeaux, Pauillac, Bayonne, Pasajes, Espagne.

Demande des agents ou correspondants. S'adresser, 7, rue Laffitte, Paris.



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales.
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signal. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette
Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à WYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir le 1^{er} série

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

ON DEMANDE de suite de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.